

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 8^e jour du mois d'avril 2015 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Jacques Délisle, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Monsieur Clément Lemieux
- Monsieur Drew Somerville, maire
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Normand Lefebvre, maire
- Monsieur Daniel Lussier, maire
- Madame Lise Trottier, mairesse

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente, ainsi que quelques citoyens.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-04-42

Il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous:

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal - Séance ordinaire du 11 mars 2015
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Journal Coup d'œil demande de rencontre
- 6.0 Conformité au Schéma d'aménagement
 - 6.1 Règlement 275-16, municipalité Canton de Hemmingford
 - 6.2 Règlement 289-95, municipalité de Napierville
 - 6.3 Règlement V467-59-15, ville de Saint-Rémi
 - 6.4 Règlement 406, municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville (pré-conformité)
 - 6.5 Saint-Jacques-le-Mineur – confirmation au MTQ
Conformité du projet domiciliaire au SADR
- 7.0 Ministère des Transports – demande à la CPTAQ, ponceau ruisseau Saint-André
- 8.0 Dossiers SCRI
 - 8.1 Programme d'entretien et de vérification des réseaux d'aqueduc
 - 8.2 Explication du rapport annuel 2014 (An 2 du schéma)
 - 8.3 Distribution des subventions de formation des pompiers
- 9.0 Octroi de contrats
 - 9.1 Ponceaux – travaux projet cours d'eau Gibeault-Delisle
 - 9.2 Entretien et aménagement extérieurs – saison 2015
- 10.0 Branches 10 et 11, rivière St-Jacques
Dénomination de fossé de drainage au lieu de cours d'eau
- 11.0 Fauchage des abords de routes 2015 – demande de soumissions
- 12.0 Dossier PDZA
 - 12.1 Démission du coordonnateur
 - 12.2 Demande de soumissions
- 13.0 Grand rendez-vous des régions - FQM
- 14.0 Correspondance
- 15.0 Varia ...
 - Achat regroupé
 - Gouvernance régionale touristique
 - Appui projet Sourire Sans Fin – itinérance
 - Rencontre M. Chapdelaine, MAMOT
- 16.0 Période de question(s)
- 17.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 11 mars 2015

2015-04-43

Il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2015, tel que rédigé.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

2015-04-44

Il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer ci-après énumérés.

LISTE DES COMPTES

| | | |
|-----|--|------------|
| 1. | Receveur général du Canada (DAS) | 7 030,00\$ |
| 2. | Ministre du revenu (DAS) | 15 208,45 |
| 3. | Petite caisse (poste et manutention) | 250,94 |
| 4. | Horizon mobile (répartiteur) | 836,20 |
| 5. | Targo communications (internet) | 103,42 |
| 6. | Péto-Canada MC St-Rémi (essence) | 202,66 |
| 7. | Sébastien Frigon (contrat de service site web) | 1 724,63 |
| 8. | Bell Canada (téléphone) | 341,89 |
| 9. | Evimbec (évaluation) | 32 911,68 |
| 10. | Desjardins, sécurité financière (assurance-groupe) | 4 383,53 |
| 11. | Services Monde vert Inc. (collecte des ordures) | 74 735,68 |
| 12. | CMCC (cotisation annuelle) | 200,00 |
| 13. | Visa Desjardins | 430,58 |
| 14. | Educ-Expert (formation de pompiers) | 281,69 |
| 15. | Recy-Compact Inc. (collecte de recyclables) | 24 687,12 |
| 16. | Global incendie (formation de pompiers) | 1 650,00 |
| 17. | Médias Transcontinental (avis public vente pour non-paiement de taxes) | 2 801,72 |
| 18. | Axep (dépanneur) | 58,33 |
| 19. | Excavation Jacques Thibert Inc. (Br. 22, rivière Turgeon) | 7 903,78 |
| 20. | Excavation Jacques Thibert Inc. (Br. 1 et 2, Brault-Gagnon) | 14 277,61 |
| 21. | Béton Laurier Inc. (Br. 14, rivière St-Jacques) | 9 830,36 |
| 22. | Béton Laurier Inc. (Br. 4A, Grande Décharge Mailloux) | 12 027,40 |
| 23. | Béton Laurier Inc. (Br. St-Jacques- Quartel) | 1 287,72 |
| 24. | Béton Laurier Inc. (Br. Derome-Brunelle) | 1 310,72 |
| 25. | Mégaburo Inc. (photocopieur) | 526,11 |
| 26. | Délisle, Jacques (MRC, comités) | 592,00 |
| 27. | Duteau, Robert (MRC, comité) | 529,00 |
| 28. | Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comités) | 359,00 |
| 29. | Hamelin, Jean-Guy (MRC, comité) | 296,00 |
| 30. | Lécuyer, Ronald (MRC, comité) | 529,00 |
| 31. | Lefebvre, Normand (MRC, comités) | 592,00 |
| 32. | Lemieux, Clément (MRC, comités) | 592,00 |
| 33. | Lussier, Daniel (MRC, comité) | 529,00 |
| 34. | Somerville, Drew (MRC, comité) | 529,00 |
| 35. | Trottier, Lise (MRC, comités) | 825,00 |
| 36. | Viau, Paul (MRC, comités, CRE, autres) | 2 541,00 |

RÈGLEMENT NUMÉRO 275-16
Municipalité Canton de Hemmingford

2015-04-45

Considérant l'adoption du règlement numéro 275-16 par la municipalité du Canton de Hemmingford lors d'une séance tenue le 23 mars 2015;

Considérant que le règlement numéro 275-16 modifie le règlement de zonage numéro 275 afin de modifier certaines dispositions réglementaires;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Drew Somerville, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 275-16 modifiant le règlement de zonage de la municipalité du Canton de Hemmingford et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 289-95
Municipalité de Napierville

2015-04-46

Considérant l'adoption du règlement numéro 289-95 par la municipalité de Napierville lors d'une séance tenue le 12 mars 2015;

Considérant que le règlement numéro 289-95 modifie le règlement de zonage numéro 289 et ses amendements en vue de modifier le plan de zonage en modifiant la limite de la zone Cb.49 à même une partie de la zone Ra.16;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 289-95 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Napierville et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO V467-59-15
Ville de Saint-Rémi

2015-04-47

Considérant l'adoption du règlement numéro V467-59-15 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 9 mars 2015;

Considérant que le règlement numéro V467-59-15 modifie le règlement de zonage numéro V467-07 et ses amendements relativement à l'article 3.3 « Classe d'usage C3 » de la Section 3 «Groupe Commerce (C) » du chapitre 2 « Dispositions concernant la classification des usages et le plan de zonage » du règlement de zonage V467-07 qui est abrogé et remplacé;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V467-59-15 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 406
Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2015-04-48

Considérant l'adoption du règlement numéro 406 par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville lors d'une séance qui sera tenue le 14 avril 2015;

Considérant que le règlement numéro 406 modifie le règlement de zonage numéro 141 en vue de créer la nouvelle zone R1-221 sur la rue Bayeur;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'approuver en pré-conformité le règlement numéro 406 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité après adoption du règlement et ce, conditionnellement à ce que ledit règlement soit adopté sans modification.

SAINT-JACQUES-LE-MINEUR – CONFIRMATION AU MTQ
Conformité du projet domiciliaire au SADR

2015-04-49

Considérant que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur envisage la construction d'un projet domiciliaire dans son périmètre urbain;

Considérant qu'une des rues communiquera de façon perpendiculaire avec le boulevard Edouard VII, sous la gestion du ministère des Transports du Québec;

Considérant qu'une autorisation pour accéder à cette rue est nécessaire auprès dudit ministère;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville confirme auprès du ministère des Transports du Québec que le projet domiciliaire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur s'intègre aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (dossier 409133)

2015-04-50

Considérant que le Ministère des Transports du Québec a soumis une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour utilisation autre qu'agricole tel que prévu à l'article 58 de la LPTAA, afin de procéder à la réfection d'un ponceau du ruisseau Saint-André à l'intersection de la montée Saint-Jacques;

Considérant que le ministère des Transports requiert que la Commission autorise :

- L'aliénation en sa faveur, ainsi que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie approximative de 1217,4 mètres carrés, correspondant à une partie des lots 2 711 278, 2 711 283, 2 711 373 et 3 111 488 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie;
- L'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit afin d'établir des servitudes de travail temporaires, d'une superficie approximative de 2360 mètres carrés, qui correspond à une partie des lots 2 711 269, 2 711 278, 2 711 283 et 2 711 373;

De cette superficie, 254,4 mètres carrés serviront à des fins de servitude de nonaccès, pour lesquels il est également requis d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit obtenir l'avis de la MRC des Jardins-de-Napierville sur la conformité de cette demande d'autorisation;

Considérant que le projet est conforme aux critères de l'article 62 de la LPTAA, au schéma d'aménagement et de développement révisé, de même qu'à tout autre règlement adopté par la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement que la MRC approuve la demande d'acquisition de parcelles de terrains et de servitudes temporaires de travail pour cause d'utilité publique présentée par le ministère des Transports relativement au dossier 409133 de la CPTAQ dans le projet de réfection du ponceau du ruisseau Saint-André à l'intersection de la montée Saint-Jacques.

INCITATIFS FINANCIERS
POMPIERS À TEMPS PARTIEL

2015-04-51

Considérant l'obligation des MRC et des municipalités ayant des services de sécurité incendie de s'assurer d'avoir des pompiers volontaires (à temps partiel) pour le combat des incendies sur leurs territoires et qu'elles doivent prévoir une relève ;

Considérant le règlement sur la formation des pompiers du Québec;

Considérant que la durée de la formation et le fait qu'elle soit souvent dispensée les soirs et les fins de semaine représentent une difficulté dans le recrutement et la rétention d'effectifs pour les brigades composées de pompiers volontaires qui doivent s'investir énormément en sus de leur semaine de travail et de leur vie familiale;

Considérant que cette situation représente souvent une contrainte pour le recrutement de pompiers volontaires (à temps partiel) dans les services de sécurité;

Considérant que diverses provinces canadiennes ont des mesures particulières pour les membres de services d'urgence, par exemple l'exemption des droits d'immatriculation;

Considérant que le programme de formation mis en place prévoit qu'un pompier à temps partiel doit avoir effectué 200 heures pour se prévaloir de l'exemption d'impôt de 3 000\$;

Considérant l'importance de mettre en place des mesures incitatives pour faciliter la rétention et le recrutement des pompiers à temps partiel;

Par conséquent, il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville demande au premier Ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique, au Ministre du Travail, au Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

DE METTRE en place un programme spécifique qui pourrait assurer la sécurité du revenu et la protection de l'emploi d'une personne qui serait recrutée pour servir sa collectivité à titre de pompier volontaire pour permettre de suivre à temps plein la formation Pompier 1, et ce, afin de soutenir les MRC et municipalités dans leur processus de recrutement et de formation des pompiers à temps partiel;

D'ENVISAGER diverses mesures pour faciliter le recrutement et la rétention des effectifs à temps partiel pour les services incendie;

DE REVOIR les modalités concernant l'exonération d'impôt des pompiers à temps partiel et de mettre en place des mesures incitatives pour faciliter la rétention et le recrutement des pompiers à temps partiel des services de sécurité incendie.

BONIFICATION DU FINANCEMENT ÉCOLE NATIONALE DE POMPIERS

2015-04-52

Considérant que près de 18 000 pompiers ont suivi ou devront suivre la formation dispensée par l'École Nationale de pompiers (ENPQ);

Considérant que la majorité des pompiers volontaires et à temps partiel occupent un emploi autre que celui de pompier, qu'ils doivent consacrer de nombreuses heures à la formation et qu'en plus ils ne peuvent souvent pas l'obtenir à proximité de leur lieu de résidence vu le regroupement des cours en un seul endroit ;

Considérant que l'ENPQ doit qualifier les instructeurs afin de dispenser la formation sur l'ensemble du territoire québécois ;

Considérant qu'une fois formés, ce sont des examinateurs de l'ENPQ, au nombre de 40, qui doivent parcourir la province pour assurer la qualification finale de la formation ;

Considérant qu'avec la mise en place du programme d'aide financière pour la formation des pompiers du Québec, l'ENPQ a pratiquement doublé les frais d'inscription, sans parler des nouveaux frais mis de l'avant pour l'administration de certains dossiers ;

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé le 20 février 2014 l'intention d'investir 4 millions par année dans un programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel ;

Considérant que le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel est en vigueur depuis le 12 décembre 2014 et que les volets 2 et 3 du remboursement sont applicables pour l'année 2014 ;

Considérant que les municipalités de notre territoire ont toujours été proactives pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel et que plusieurs formations de niveau Pompier 1 ont été démarrées durant l'année 2014 pour se terminer en 2015 ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement que le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville demande la bonification du financement de l'École Nationale des pompiers du Québec et de revoir les clauses de financement pour l'année 2015 afin d'inclure le remboursement de la formation des pompiers qui ont été inscrits en 2014 et qui ont terminé leur formation en 2015.

ACHAT DE FOURNITURES DE PONCEAUX TRAVAUX COURS D'EAU GIBEAULT-DÉLISLE

2015-04-53

Considérant que le projet de travaux dans le cours d'eau Gibeault-Delisle nécessite l'achat de ponceaux;

Considérant la demande d'appel d'offres relativement à l'acquisition de ces ponceaux;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'autoriser le contrat à «Matériaux Distan (tuyaux Ciment Napierville Inc.)» pour un montant de 72 544,82\$ plus taxes applicables et ce, pour l'acquisition de la fourniture de ponceaux relativement aux travaux du cours d'eau Gibeault-Délisle.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEURS – SAISON 2015

2015-04-54

Il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement d'octroyer le contrat à «Paysagiste Rolly » pour un montant de 6 322,95\$ relativement aux travaux d'entretien et d'aménagement extérieurs pour la saison 2015.

CHANGEMENT DE STATUT
BRANCHE 10, RIVIÈRE SAINT-JACQUES

2015-04-55

Considérant que la branche 10 de la rivière Saint-Jacques satisfait aux conditions prévues à l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales pour être reconnue comme fossé de drainage;

Considérant que ses trois canaux d'écoulement de l'eau remplissent les critères suivants :

- Ils sont utilisés aux seules fins de drainage et d'irrigation;
- Ils n'existent qu'en raison d'une intervention humaine;
- La superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares;

Par conséquent, il est proposé par M. Drew Somerville, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la MRC procède au changement de statut de la branche 10 de la rivière Saint-Jacques comme étant un fossé de drainage;

Que le Conseil de la MRC abroge toutes les dispositions réglementaires portant sur la Branche 10 de la rivière Saint-Jacques.

TRAVAUX FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES
DEMANDE DE SOUMISSIONS – SAISON 2015

2015-04-56

Considérant qu'il y a lieu de faire une demande pour des soumissions en vue d'exécuter des travaux de fauchage des abords de routes et chaussées pour l'année 2015;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumission sur invitation pour l'exécution des travaux de fauchage des abords de routes et chaussées pour 2015.

DOSSIER PDZA – DÉMISSION DU COORDONNATEUR

2015-04-57

Il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'accepter la démission de M. Sylvain Provencher embauché comme coordonnateur pour la réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

DOSSIER PDZA – DEMANDE DE SOUMISSIONS

2015-04-58

Il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions sur invitation en vue de finaliser l'élaboration du plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville.

GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS - FQM

2015-04-59

Il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement d'autoriser deux élus disponibles en plus du Préfet et de la directrice générale pour assister au Grand Rendez-vous des régions de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu le 3 juin 2015 au Centre des congrès de Québec.

PARTENARIATS DE LUTTE CONTRE
L'ITINÉRANCE (IPLI) – COLLECTIVITÉS DÉSIGNÉES
RÉSOLUTION D'APPUI – SOURIRE SANS FIN

2015-04-60

Considérant que « Sourire sans fin » (SSF), ancré dans le milieu depuis 1993, est le seul organisme communautaire, porteur d'une mission liée aux besoins primaires pour les citoyennes et citoyens du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville, avec pignon sur rue à Saint-Rémi;

Considérant que l'équipe de professionnelles de « Sourire sans fin » détient une très bonne expertise nécessaire au repérage des signes de risque en matière d'itinérance;

Considérant que l'offre proposée, soit :

- D'encourager l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance, ou à haut risque de le devenir, incluant celles sorties de l'itinérance depuis peu;
- De prévenir que des personnes à haut risque d'itinérance se retrouvent dans la rue ou sans domicile fixe.

Considérant que les activités prévues du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2019 visent à :

- Agir en prévention de l'itinérance de façon plus marquée;
- Prévenir les mauvais traitements envers les enfants et les jeunes, soutenir ceux et celles qui en auront été victimes et intervenir rapidement auprès des plus vulnérables;
- Prévenir l'appauvrissement et l'enlèvement dans un processus de désaffiliation sociale des adultes et des personnes âgées en levant les obstacles à leur autonomie et en les soutenant davantage pendant les périodes de transition de leur vie;
- Mieux connaître les personnes en situation d'itinérance;
- Soutenir et outiller les intervenants;
- Assurer la cohésion et l'amélioration des collaborations en matière d'intervention à l'itinérance.

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville appuie Sourire sans fin dans sa demande de financement pour un montant de 353 432\$ pour la période d'avril 2015 à mars 2019 dans le projet « Ancrage atout ».

GOVERNANCE RÉGIONALE TOURISTIQUE **RETRAIT MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

2015-04-61

Considérant que le comité de gouvernance régionale touristique s'est réuni à deux reprises, soit en décembre 2014 et le 24 février 2015;

Considérant que M. Denis Brisebois de Lemay+DAA Stratégies a présenté une proposition de modèle de gouvernance régionale et un calendrier de mise en œuvre;

Considérant que les membres du comité de gouvernance ont exprimé le besoin de faire valider la démarche vers une gouvernance régionale par les MRC;

Par conséquent, il est résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville se retire du projet de gouvernance régionale touristique et ne participera pas à la mise en place de la gouvernance régionale touristique.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE **Tenue le 8 avril 2015**

2015-04-62

Il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 8^e jour d'avril 2015 à 20h50.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière